

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **9 mai 2018**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélard Couture (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Denis Laflamme (Saint-Luc)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)
Denis Boutin (Sainte-Sabine)

Et/ou sont absents à cette séance:

René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Donald Couture, maire suppléant de Sainte-Aurélie est présent en remplacement de Monsieur René Allen.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-05-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 11 AVRIL, ET SUIVI**

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 AVRIL, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
 - 05.01 - Tourisme Etchemins**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Sainte-Justine**
 - 08.02 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Saint-Benjamin**
 - 08.03 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Saint-Prosper**
 - 08.04 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Sainte-Aurélie**
 - 08.05 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Lac-Etchemin**
 - 08.06 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**
 - 08.07 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse**
 - 08.08 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Saint-Zacharie**
 - 08.09 - Modification du schéma d'aménagement et de développement: adoption du règlement no 128-18 (dernière étape)**
 - 08.10 - Modification du schéma d'aménagement et de développement: adoption du règlement no 129-18 (dernière étape)**
 - 08.11 - Municipalité de Sainte-Aurélie**
 - 08.12 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 09.01 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)**
 - 09.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)**
 - 09.03 - Entente culturelle 2018**
 - 09.04 - Conseil de bassin de la Rivière Etchemin et Centre Universitaire des Appalaches**
 - 09.05 - Table de concertation des Aînés des Etchemins**
 - 09.06 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Plan de gestion des matières résiduelles de Bellechasse (PGMR)**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR**

GÉNÉRAL

12 - AFFAIRES COURANTES

- 12.01 - Intervention du préfet
- 12.02 - Département des Ressources humaines
- 12.03 - Convention collective des employés 2018-2022
- 12.04 - Département des Ressources humaines
- 12.05 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 12.06 - MRC de Kamouraska
- 12.07 - Forum touristique Bellechasse/Etchemins
- 12.08 - MRC de la Jacques-Cartier
- 12.09 - Terrain de jeux unifié Saint-Camille, Sainte-Sabine et Saint-Magloire
- 12.10 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
- 12.11 - MRC Robert-Cliche
- 12.12 - Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean
- 12.13 - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
- 12.14 - Partenaire pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA)
- 12.15 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

13 - ADMINISTRATION

- 13.01 - Liste des comptes à payer
- 13.02 - État des encaissements et déboursés

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

- 14.01 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- 14.02 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- 14.03 - Ministère des Transports
- 14.04 - ADOberge
- 14.05 - WSP Canada Inc. et le Cabinet de relations publiques National
- 14.06 - Salon des familles des Etchemins
- 14.07 - Groupe Espérance et Cancer
- 14.08 - La Mutuelle des municipalités du Québec

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL, ET SUIVI

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 AVRIL, ET SUIVI

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

05.01 - Tourisme Etchemins

Présentation du bilan touristique 2017 par Mathieu Baillargeon.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucun sujet.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-05-03

08.01 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Sainte-Justine

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 169-18, 170-18 et 171-18 de la municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 5 avril 2018, les règlements nos 169-18, 170-18 et 171-18;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le Plan d'urbanisme (74-07), le règlement relatif aux permis et certificats (75-07) et le règlement de zonage (76-07) afin de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole et corriger certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 169-18, 170-18 et 171-18 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-04

08.02 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Saint-Benjamin

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 392-18, 393-18, 394-18 et 395-18 de la municipalité de Saint-Benjamin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté le 9 avril 2018, les règlements nos 392-18, 393-18, 394-18 et 395-18;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis et certificats, le règlement relatif aux usages conditionnels et le plan d'urbanisme principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole et corriger certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 392-18, 393-18, 394-18 et 395-18 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-05

08.03 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Saint-Prosper

Émission de certificat de conformité : Règlement numéro 03-2018 de la municipalité de Saint-Prosper

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 3 avril 2018, le règlement no 03-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le règlement relatif aux permis et certificats, principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole, ajouter certains types d'usages et corriger certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE
MAIRE SUPPLÉANT DONALD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 03-2018 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-06

08.04 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Sainte-Aurélie

Émission de certificat de conformité : Règlements numéros 03-2018, 04-2018 et 05-2018 de la municipalité de Sainte-Aurélie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté le 7 mai 2018, les règlements nos 03-2018, 04-2018 et 05-2018;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le règlement relatif aux permis et certificats, principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole, ajouter certains types d'usages et corriger certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 03-2018, 04-2018 et 05-2018, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-07

**08.05 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Lac-
Etchemin**

**Émission de certificat de conformité : Règlement numéro 176-2018
de la municipalité de Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le 1er mai 2018, le règlement no 176-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de construction, principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole, ajouter des zones de conservation de milieux humides dans le cadre du projet domiciliaire Domaine Fontaine des Elfes inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 176-2018 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-08 **08.06 - Émission de certificat de conformité : municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**

Émission de certificat de conformité : Règlements numéros 78- 2018, 79-2018 et 80-2018 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 1er mai 2018, les règlements nos 78- 2018, 79-2018 et 80-2018;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de zonage, principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole et corriger certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 78- 2018, 79-2018 et 80-2018 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-09 **08.07 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse**

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 2018-04, 2018-05 et 2018-06 de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse a adopté le 7 mai 2018, les règlements nos 2018-04, 2018-05 et 2018-06;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de zonage, principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole et corriger certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 2018-04, 2018-05 et 2018-06 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-10

08.08 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Saint-Zacharie

Émission de certificat de conformité : Règlements numéros 03- 2018, 04-2018 et 05-2018 de la municipalité de Saint-Zacharie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté le 7 mai 2018, les règlements nos 03- 2018, 04-2018 et 05-2018;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de zonage, principalement aux fins : de modifier les limites de la municipalité (annexion Ste-Aurélie); de modifier les limites du périmètre d'urbanisation; de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole et corriger certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 03- 2018, 04-2018 et 05-2018 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-11

08.09 - Modification du schéma d'aménagement et de développement: adoption du règlement no 128-18 (dernière étape)

Adoption du règlement no 128-18 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ci-après appelé MTMDÉ) souhaite reconstruire un pont (P-02238) au-dessus de la rivière Raquette à Sainte-Rose-de-Watford (1er Rang);

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des travaux à l'intérieur d'une zone inondable identifiée au SAD et par conséquent ils s'avèrent non conformes aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2.1.1.a du document complémentaire du SAD détermine les catégories de constructions, d'ouvrages ou de travaux admissibles à une demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 128-18, portant sur le même objet, a été jugé conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (lettre du sous-ministre, 10 avril 2018);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités (annexe 2) advenant les modifications au schéma.

Règlement no 128-18 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

ARTICLE 1

Le préambule de la résolution no 2018-05-11 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le document complémentaire faisant partie intégrante du règlement numéro 078-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement est modifié comme suit :

ARTICLE 3 : Modification des dispositions applicables en zone inondable de grand courant.

Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

L'article 4.2.1.1.a du document complémentaire est modifié par l'ajout suivant à la suite du paragraphe m) :

n) des travaux visant à remplacer un ponceau par un pont (projet pont acier-bois) dans la zone inondable identifiée à la carte 6.31 du schéma d'aménagement et de développement. Le susdit ponceau est numéroté P-02238, (réf MTMDET) et est situé au-dessus de la rivière Raquette à Sainte-Rose-de-Watford (Rang 1).

Le projet (154-11-1477, MTMDET) sera réalisé sur une partie des lots 4217658, 4421409, et 4430417.

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur.

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-12

08.10 - Modification du schéma d'aménagement et de développement: adoption du règlement no 129-18 (dernière étape)

Adoption du règlement no 129-18 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine souhaite des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation dans le cadre d'un nouveau projet de développement immobilier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 129-18, portant sur le même objet, a été jugé conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (lettre du sous-ministre, 10 avril 2018);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

Que soit adopté le règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux

règlements d'urbanisme de la municipalité (annexe 2) advenant les modifications au schéma :

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-13

08.11 - Municipalité de Sainte-Aurélie

Demande d'inclusion à la zone agricole.

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie demande à la MRC des Etchemins de procéder à la demande d'inclusion à la zone agricole du lot 6 198 295 (résolution no 117-05-2018);

Considérant que cette demande a pour objectif d'inclure une érablière à la zone agricole et ce en périphérie du périmètre d'urbanisation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

D'accepter de préparer pour la Municipalité de Sainte-Aurélie une demande d'inclusion tel que présenté à la résolution no 117-05-2018 de cette municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-14

08.12 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 466-2018, 467-2018 et 468-2018 de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a adopté le 7 mai 2018, les règlements nos 466-2018, 467-2018 et 468-2018;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de zonage, principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole, corriger certains articles présentant des difficultés d'application, bonifier les normes relatives aux enseignes;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 466-2018, 467-2018 et 468-2018, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

2018-05-15

09.01 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)

Nomination d'un représentant de la MRC des Etchemins au Comité directeur de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Hector Provençal, maire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, soit et est nommé représentant de la MRC des Etchemins au Comité directeur de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)

Monsieur Hector Provençal, maire de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford fait un résumé verbal de la rencontre à la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA):

-Projet de menu santé dans les écoles;

-Projet de mutualisation des produits de micro-brasserie dans les restaurants, hôtels, etc...

09.03 - Entente culturelle 2018

Madame Marielle Lemieux, mairesse de la municipalité de Saint-Magloire fait le suivi du dossier "Entente culturelle", dont la fabrication de 13 toiles pour les municipalités des Etchemins.

09.04 - Conseil de bassin de la Rivière Etchemin et Centre Universitaire des Appalaches

Monsieur Camil Turmel, maire de la municipalité de Lac-Etchemin fait un résumé verbal de la rencontre du Conseil de bassin de la Rivière Etchemin.

Monsieur Camil Turmel, maire de la municipalité de Lac-Etchemin fait un résumé verbal de la rencontre du Centre Universitaire des Appalaches.

09.05 - Table de concertation des Aînés des Etchemins

Madame Lucie Gagnon, mairesse de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague fait un résumé de la dernière rencontre du Comité de la Table de concertation des Aînés des Etchemins.

09.06 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Plan de gestion des matières résiduelles de Bellechasse (PGMR)

Monsieur Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine fait un résumé des rencontres du Comité de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Plan de gestion des matières résiduelles de Bellechasse (PGMR).

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun projet.

10.01 - Projets locaux

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

12.02 - Département des Ressources humaines

Dossier grief 2018-01 et 2018-02. À suivre.

2018-05-16

12.03 - Convention collective des employés 2018-2022

Adoption du dépôt de la convention collective reçue le 8 mai 2018, conditionnelle à une révision complète du document.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes: le préfet Monsieur Richard Couët, le directeur général Monsieur Luc Leclerc et la mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague Madame Lucie Gagnon, porte-parole du Comité des négociations, soient et sont autorisés à signer la convention collective 2018-2022;

QUE la convention collective des employés de la MRC des Etchemins

2018-2022, soit et est adoptée conditionnellement à une révision conforme dudit document déposé et rédigé par le Syndicat et reçu par courriel le 8 mai dernier à nos bureaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-17

12.04 - Département des Ressources humaines

Ouverture d'un nouveau poste "Communication-rédaction-culture" temps partiel permanent.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins procède à l'affichage du nouveau poste "Communication-rédaction-culture" à temps partiel permanent, à raison de 21 heures par semaine;

QUE ledit poste affiché soit pour la période du 10 au 31 mai 2018, à la classe 2 de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.05 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Dépôt de documents.

2018-05-18

12.06 - MRC de Kamouraska

Demande d'appui, positionnement du conseil à l'égard de la période des élections municipales.

CONSIDÉRANT que la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska a déposé une demande d'appui par la résolution 172-CM2018 concernant la modification de la date des élections municipales, soit le premier dimanche du mois de mai;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie la résolution portant le numéro 172-CM2018 de la MRC de Kamouraska et que la présente soit acheminée à cette dernière;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins transmet aussi copie de cette résolution, au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au DGE, aux députés provincial et fédéral.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.07 - Forum touristique Bellechasse/Etchemins

Invitation au forum touristique Bellechasse/Etchemins, mardi 15 mai de 18h00 à 21h30, à la Maison de la Culture de Bellechasse, au 75, Route

Saint-Gérard, Saint-Damien.

2018-05-19 **12.08 - MRC de la Jacques-Cartier**

Demande d'appui, Chemins forestiers.

CONSIDÉRANT que la Municipalité Régionale de Comté de la Jacques-Cartier a déposé une demande d'appui par la résolution 18-094-O concernant une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie la résolution portant le numéro 18-094-O de la MRC de la Jacques-Cartier et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-20 **12.09 - Terrain de jeux unifié Saint-Camille, Sainte-Sabine et Saint-Magloire**

Demande de commandite de 300,00\$ pour le terrain de jeux unifié Saint-Camille, Sainte-Sabine et Saint-Magloire.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de verser la somme de trois cents dollars (300,00\$) au terrain de jeux unifié Saint-Camille, Sainte-Sabine et Saint-Magloire, à titre de commandite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-05-21 **12.10 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)**

Projet pour la promotion du covoiturage - Embarque Chaudière-Appalaches.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins apportent un appui moral au projet de promotion du covoiturage - "Embarque Chaudière-Appalaches" du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.11 - MRC Robert-Cliche

Demande d'appui dans le dossier du FARR et de la TVQ.

Non recevable.

12.12 - Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean

Avis de convocation à la 8ième Assemblée générale annuelle des membres.

Le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, assistera à l'Assemblée générale de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, qui se tiendra le 24 mai prochain à Pohénégamook.

12.13 - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Appel de projets: locomotives numériques.

Dépôt de documents.

2018-05-22

12.14 - Partenaire pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA)

Autorisation du préfet, monsieur Richard Couët, à signer l'entente sectorielle PRÉCA en lien avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, soit et est autorisé à signer l'entente sectorielle PRÉCA en lien avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.15 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Autorisation à utiliser les terres publiques par la municipalité de Saint-Luc.

Dossier à suivre.

13 - ADMINISTRATION

2018-05-23

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-six dollars et cinq sous (792 856.05\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Projets de règlement numéros 128-18 et 129-18, schéma d'aménagement et de développement révisé.

14.02 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Dépôt du versement de l'aide financière 2017-2018 octroyée pour le soutien de la relance économique du territoire.

14.03 - Ministère des Transports

Avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation des services en transport collectif en milieu rural - 2017.

14.04 - ADOberge

Projet pilote maison d'hébergement pour adolescents en difficulté à Saint-Georges.

14.05 - WSP Canada Inc. et le Cabinet de relations publiques National

Dépôt de document.

Proposition de services professionnels. Élaboration d'un plan de sécurité civile adapté aux réalités de votre municipalité.

14.06 - Salon des familles des Etchemins

Remerciements pour la contribution financière accordée lors du Salon des familles des Etchemins, le 21 avril dernier.

14.07 - Groupe Espérance et Cancer

Remerciements pour la contribution financière accordée lors de la relocalisation des bureaux et de la mise à niveau des équipements du Groupe Espérance et Cancer.

14.08 - La Mutuelle des municipalités du Québec

Baignade publique et responsabilités municipales.

15 - SUJETS DIVERS

Maire de Saint-Cyprien, Monsieur Réjean Bédard: Bande de protection boisée longeant les routes;

Mairesse de Saint-Benjamin, Madame Martine Boulet: Besoin d'une ressource pour monter un dossier de développement;

Maire de Saint-Camille-de-Lellis, Monsieur Adélarde Couture: Commentaire sur l'OMH;

Maire de Sainte-Sabine, Monsieur Denis Boutin: Commentaire sur CPTAQ;

Maire de Sainte-Justine, Monsieur Christian Chabot: Commentaire sur la nuisance des arbres en bordure des routes pavées ou non pavées.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-05-24

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER